



AR09054DGAL

MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

ARRÊTÉ du 5 août 2009

modifiant l'arrêté du 26 juin 2009 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS)

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural et notamment les articles D. 661-1 à D. 661-11 ;

Vu l'arrêté du 14 juin 2009 modifié portant nomination au comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS),

Vu l'arrêté du 26 juin 2009 portant nomination au comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées (CTPS),

Vu l'avis du comité plénier du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées,

ARRETE :

Article 1^{er}

L'article premier de l'arrêté du 26 juin 2009 susvisé, portant nomination des membres du comité technique permanent de la sélection des plantes cultivées est modifié ainsi qu'il suit :
au titre des membres du comité scientifique, les mots

« M. Blancard (Dominique) ;
M. Debaeke (Philippe) ;
M. Grand (Claude) ;
M. Guinebretiere (Jean-Paul) ;
M. Renard (Michel) ;
M. Meynard (Jean-Marc) ;
M. This (Hervé). »

Sont remplacés par les mots suivants

« M. Blancard (Dominique) ;
M. Debaeke (Philippe) ;
M. Grand (Claude) ;
M. Guinebretiere (Jean-Paul) ;
M. Renard (Michel) ;
M. This (Hervé). »

Article 2

La Directrice Générale de l'Alimentation est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 5 août 2009

Pour le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche,
La Directrice Générale de l'Alimentation

Pascale BRIAND